Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 035-213503402-20260521-260502-DE

COMMUNE DE TREFFENDEL
35380 TREFFENDEL

TREFFENDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 21 mai 2026

Membres afférents au conseil municipal	:	15
Membres en exercice	:	15
Membres qui ont pris part à la délibération	:	15
Date de la convocation	:	13 mai 2026
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le	:	22 mai 2026
Date d'affichage	:	27 mai 2026

Délibération N° 26-05-02

L'an deux mille vingt-six et le 21 mai à 20 heures 00
Le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « salle du conseil municipal » mairie – 23 rue de Haute-Bretagne 35380 TREFFENDEL, sous la présidence de Mme Michèle RAULLINE, Maire.

Présents : M. RAULLINE, C. BANCHEREAU, M. LACAZE, S. BERTIN, C. DUBOIS, A. LE NET, M. GUERANGER, L. BEAUGé, E. CAILLER, C. THOMAS, P. RIVALAN, F. PERRIER.
Excusés : B. MAROUSSIE (Procuration à S. BERTIN), C. PEDRONO (Procuration à E. CAILLER), F. GERMAIN (Procuration à M. LACAZE)
Secrétaire de séance : C. DUBOIS

Objet de la délibération :
Droit de Préemption Urbain parcelle AB 101

Mr Charléric BANCHEREAU, Adjoint à l'Urbanisme, indique au conseil municipal qu'il a été reçu en mairie une Déclaration d'Intention d'aliéner pour les parcelles bâties cadastrées section AB N° 101 et 104 d'une surface totale de 178 m².

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide, à l'unanimité :
-de préempter exclusivement :
* la parcelle cadastrée section AB n°101 ;
* d'une superficie de 135 m² ;
* comprenant un garage et un terrain attenant.
Le prix proposé pour cette acquisition partielle est fixé à :
15 000,00 € (quinze mille euros) net vendeur.

Cette préemption est motivée par la réalisation d'un nouveau local associatif et/ou de l'extension des deux locaux associatifs contigus, de l'agrandissement de la cour destinée aux manifestations associatives et culturelles, ainsi que de la sécurisation de l'accès à la médiathèque par la suppression du droit de passage permettant l'accès à la parcelle AB 101, conformément aux objectifs définis à l'article L.210-1 du Code de l'urbanisme.

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Pour extrait certifié conforme,
A Treffendel,
Le 22 mai 2026

M. RAULLINE,
Maire,

MAIRIE DE TREFFENDEL (I.-et-V.)